SENEGAL

ALLOCUTION

DE SON EXCEI.1.ENCE MONSŒUR FODE SECK, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU SENE&AL AUPRES DES NATIONS UNIES
.. =--= ... =--=--= =--

SUR LE POINT as DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE. : ···-··-···---- --- ------ --~- ·- --- - ------ - -··--·-·· --· ··--
• PORTÉE ET APPLICATION DE Lit COMPÉTENCE UNNEftSEIJ.H•

Ne,\4} yor~ Ù!/15 octdbre,,2014

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES DES NATIONS UNIES

741 THCRD AVENUE· 21 sr FLOOR • NEW YORK, NY l0017 •TEL: (212) 517-9030 • FAX: (212) 517-3032

Monsieur le Président,

Ma délégation souscrit à la Déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du groupe africain et celle prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des non-alignés.

Monsieur le Président,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, me reJouir de l'opportunité qui nous est encore offerte d'approfondir nos réflexions sur le principe de la compétence universelle dont la portée et l'application continuent de susciter une grande controverse au sein de la communauté internationale.

Permettez-moi, à ce sujet, de remercier le Secrétaire Général pour son Rapport A/69/ 174 du 23 juillet 2014 et d'associer à ces remerciements tous les pays qui ont contribué à son élaboration, conformément à la résolution A/C.6/68/L.17.

Monsieur le

Au Sénégal, !'Affaire concernant l'ancien Président Tchadien, Hissène Habré est assez